

### 9. CHANGEMENT D'ADRESSE?

Avisez-nous en cas de changement d'adresse en complétant le verso du coupon de paiement ou par courriel: [taxation@villemontlaurier.qc.ca](mailto:taxation@villemontlaurier.qc.ca)

Surtout, n'oubliez pas de modifier les informations si vous payez de façon électronique. Nous encaissons les paiements dans les matricules transmis.

### 10. PAIEMENT ERRONÉ OU EN DOUBLE?

Les paiements sont appliqués aux matricules mentionnés lors de la transmission des données.

Il est du ressort de chaque contribuable de s'assurer que son compte sera payé ou non par son prêteur hypothécaire afin d'éviter les paiements en double.

Tout remboursement pourra être effectué seulement si le solde du compte est créditeur.

### 11. DOIS-JE ENVOYER MON COMPTE DE TAXES À MON PRÊTEUR HYPOTHÉCAIRE ?

Le compte de taxes est envoyé à chaque contribuable avec la mention du nom du prêteur hypothécaire. À ce moment, ce dernier a votre nom sur une liste postée par la Ville. S'il n'y a aucune mention du prêteur hypothécaire sur votre compte, c'est que nous ne détenons pas cette information et par conséquent, votre nom n'est pas sur la liste.

Tous les ajustements en cours d'année ne sont pas transmis au prêteur hypothécaire.

### 12. QUELLES SONT LES PRINCIPALES ACTIVITÉS D'AGGLOMÉRATION GÉRÉES PAR LA VILLE DE MONT-LAURIER?

- La sécurité publique (incendie, sécurité civile, 9-1-1);
- Le transport adapté;
- Le logement social et les indigents ;
- Les parcs industriels ;
- La promotion économique et touristique;
- Le parc linéaire.

### 13. QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE MUNICIPALE?

Après les heures d'ouverture des bureaux, vous composez le numéro d'urgence municipale 819 623-1212. Pour les services d'incendies et de police visant la Ville et l'agglomération le numéro est 9-1-1.

### 14. PLUS D'INFORMATIONS?

Consultez le site Web de la Ville de Mont-Laurier, son contenu abonde en renseignements de toutes sortes et est mis à jour régulièrement. Vous pouvez accéder au rôle d'évaluation en ligne et consulter les horaires des loisirs et de la culture en visitant :

[www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)

### 15. COLLECTE SÉLECTIVE 2012

Du 1er janvier au 22 mai et  
Du 14 septembre au 31 déc. : **Collecte aux 2 semaines.  
Les bacs verts et noirs le même jour.**

Du 23 mai au 13 septembre : **Collecte des bacs noirs  
chaque semaine et des  
bacs verts aux 2 semaines.**

Pour plus d'informations concernant la journée de collecte régulière, des volumineux, résidus verts et autres, un calendrier est disponible à l'hôtel de ville de Mont-Laurier. De plus, vous pouvez vous informer de la façon suivante:

Régie intermunicipale des déchets : 819 623-7382

Site web de la Régie: [www.RIDL.ca](http://www.RIDL.ca)

Ville de Mont-Laurier : **819 623-1221**

Si vous êtes un particulier et utilisez plus d'un bac noir (commerce 2 bacs noirs), des frais additionnels vous seront chargés suite à une décision de la RIDL.

### 16. QUE DOIS-JE FAIRE SI MON BAC EST BRISÉ ?

Vous devez nous aviser en téléphonant au 819 623-1221, vider et nettoyer votre bac brisé et nous le remplacerons gratuitement dans les quelques jours qui suivront.

Il va de soi qu'un bac endommagé par négligence ne sera pas remplacé gratuitement.

Vous pouvez obtenir autant de bacs verts additionnels que désiré, et ce, gratuitement.

### 17. QUE VEUT DIRE IDENTIFICATION RURALE?

Dans le but d'assurer la sécurité des citoyens et le repérage des propriétés, notamment par les services d'urgence, une plaque signalétique phosphorescente devra être installée sur certains terrains dans les zones rurales.

Une tarification uniforme, au montant de 38 \$ par numéro civique, sera chargée lors de la prise du permis de construction.

### 18. DOIS-JE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE DE MA FOSSE SEPTIQUE À LA VILLE?

**OUI.** La Ville a l'obligation de faire appliquer le règlement (Q-2,r.8) qui exige de faire vidanger votre fosse septique une fois tous les 2 ans ou tous les 4 ans, dans le cas d'occupation saisonnière.

Vous devez donc fournir une preuve de votre dernière vidange au Service de l'aménagement du territoire par télécopieur au 819 623-6810 ou par la poste au 485, rue Mercier Mont-Laurier (Qc) J9L 3N8. Pour plus d'informations, vous pouvez aussi communiquer au 819 623-5451.

► **N'oubliez pas : un compte unique est posté en début 2012 indiquant chacune des échéances. Prévoyez nous faire parvenir vos chèques postdatés ou programmez vos paiements dans votre système bancaire.**

► **Prenez note : vous devez nous fournir une preuve de vidange de votre fosse septique.**

# AVIS IMPORTANT



## Mont-Laurier TAXES 2012



**Une ville centrale  
et d'agglomération**

[www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca)



## Mot du maire

### À tous les contribuables de la Ville de Mont-Laurier,

Le compte de taxes 2012 de la Ville de Mont-Laurier est le reflet d'un budget qui se révèle prudent et responsable, en limitant, à un minimum acceptable, la charge fiscale des contribuables requise

pour maintenir le même niveau de services tout en poursuivant la volonté de promouvoir le développement économique, touristique et culturel.

Fort de nouveaux investissements générateurs de richesse foncière, la Ville de Mont-Laurier atteint encore le but souhaité de dégager à même la taxation, une somme significative pour la réalisation de travaux d'investissement sans avoir à emprunter. Cet ajout d'évaluation démontre bien le dynamisme de la Ville au niveau économique, résultat des choix appropriés en matière d'investissements publics qui ont été faits au cours des dernières années.

Il reste tout de même difficile de trouver un juste équilibre des taux de la taxe foncière pour la dette de façon à ce que chacun des contribuables ait une même variation de leur compte. Notre ville est à la fois urbaine et rurale. Il faut tenter de rencontrer les besoins de ces deux réalités.

Nous avons stabilisé la tarification de l'eau, mais il était impossible d'en faire autant avec les égouts. Pour ce qui

est des ordures, nous maintenons une tarification résidentielle à 119 \$ alors que la Régie intermunicipale de la Lièvre nous charge 137,84 \$ la porte.

Malgré le fait que nous devons faire face à l'indexation inévitable des frais fixes causée, entre autres, par l'augmentation de la TVQ et l'IPC, la majoration des quotes-parts des organismes ainsi que des mises à jour des contrats de travail, c'est la rationalisation poussée de notre fonctionnement qui permet cette faible augmentation du coût de nos opérations.

Je tiens à souligner que la santé financière de la Ville se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts continus d'amélioration. Il est certain que l'année 2012 en est une particulièrement importante, au niveau des projets prévus en investissements.

Divers programmes gouvernementaux d'aide financière permettront à la Ville de Mont-Laurier de s'inscrire à ce chapitre afin de poursuivre la mise à niveau requise des différentes infrastructures.

La volonté politique demeure de continuer sur la voie du développement, ce qui semble nous réussir, afin de consolider nos acquis et de bâtir notre avenir, tout en poursuivant notre engagement d'offrir à nos citoyens des services de qualité et au meilleur coût possible.

Michel Adrien,  
Maire

## 1. POURQUOI TOUS CES TAUX DE TAXES SUR NOTRE COMPTE?

Il y a six (6) catégories de taxes foncières prévues à la loi :

- Immeubles non résidentiels ;
- Immeubles industriels ;
- Immeubles de 6 logements ou plus ;
- Terrains vagues desservis ;
- Établissements agricoles enregistrés (EAE) ;
- Immeubles résidentiels ou autres.

Il faut noter qu'un immeuble peut appartenir à plus d'une catégorie et qu'il est du ressort de l'évaluateur de déterminer le pourcentage par catégorie.

C'est en appliquant un pourcentage soit à la hausse, soit à la baisse, au taux de base des immeubles non résidentiels, que nous déterminons le taux de taxe foncière pour les immeubles industriels. Le pourcentage à la hausse ou à la baisse découle de la variation des évaluations d'un rôle triennal à l'autre. Nous avons atteint le plafond maximum prévu à la loi, soit 130 % du taux INR, étant donné la forte baisse d'évaluation de nos industries. Le même calcul se fait pour les immeubles résidentiels et autres en rapport avec la

catégorie des immeubles à 6 logements ou plus avec pour maximum 130 % de la taxe de base. Pour les terrains vagues desservis, la loi précise la modalité de détermination du taux. Quant à la catégorie des EAE, le taux est diminué, toujours selon la même formule de calcul, étant donné la forte hausse d'évaluation dans ces secteurs.

À part les taxes foncières générales pour le fonctionnement et l'investissement, il y a une taxe générale sur la dette qui s'applique uniformément à l'ensemble de la Ville. Afin de démontrer le coût pour la construction de la nouvelle usine d'eau potable, nous avons jugé bon d'identifier la partie de cette dette par rapport aux autres dettes locales. Notons que la dette pour la construction de l'usine d'eau potable est imputable aux seuls immeubles compris dans les zones de taxation urbaines en vigueur en 2008.

Les tarifications de services et certaines taxes de secteurs, sur une autre base que l'évaluation, sont en sus des taxes foncières énumérées y compris un tarif fixe, pour imputer une partie du service de la dette pour l'usine, aux nouveaux utilisateurs des réseaux d'eau potable.

(voir le tableau)

## TABLEAU DES TAUX DE TAXES

TAXE FONCIÈRE	
Taxe foncière immeubles résidentiels et autres	0,6500
Taxe foncière immeubles six logements et plus	0,8382
Taxe foncière immeubles non résidentiels	1,9276
Taxe foncière immeubles industriels	2,5059
Taxe foncière terrains vagues desservis	1,3000
Taxe foncière E.A.E.	0,5117
Taxe à l'investissement	0,0800

TAXE - SERVICE DE LA DETTE		
Taxe générale - dette		0,1378
Taxe secteur - dette :	<b>Autres</b>	<b>Usine</b>
Mont-Laurier urbain	0,0712	0,0906
Brunet urbain	0,0712	0,0906
Brunet rural	0,0000	
Mont-Laurier semi-urbain	0,0345	0,0906
Nouveau Mont-Laurier urbain	0,0661	0,0906
Nouveau Mont-Laurier parc industriel	0,0561	0,0906
Lac Thibault est	0,0226	
Lac Thibault ouest	0,0226	
Industriel / Chapleau	0,0226	
Dév. Lépine	0,0374	0,0906
Dév. Hôpital	0,0233	0,0906
Dév. lac de la Dame	0,0233	0,0906
Des Ruisseaux rural	0,0000	
Dév. Lépine phase 2	0,0226	
Dév. Hôpital phase 2	0,0085	
Route 309	0,0226	
Carrefour 309/117	0,0374	0,0906

TARIFICATION DE SERVICES : CATÉGORIES RÉSIDENTIELLE	
Tarif d'eau	218\$
Tarif d'égout	160\$
Tarif d'enlèvement des ordures	119\$
Tarif bac additionnel	140\$
Tarif usine hors zones	140\$

## 2. QU'EST-CE QUE LA TAXE FONCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ?

C'est une taxe foncière générale, calculée sur la base de l'évaluation et appliquée à l'ensemble des contribuables de la municipalité, mais servant spécifiquement à financer des travaux d'investissement. Ces revenus générés, jumelés à des affectations, dont le fonds local pour l'entretien des voies (carrières et sablières) ainsi qu'à une subvention attendue du MTQ nous permettrons de faire des travaux dans les rues, les chemins et les trottoirs à hauteur d'un million de dollars (1 000 000 \$) sans emprunter ni augmenter notre service de la dette.

## 3. QUE SIGNIFIENT LES DIVERS CODES SUR MON COMPTE DE TAXES ?

- « G » Taxes calculées sur la base de l'évaluation foncière
- « R » Taxes calculées sur une base fixe
- « U » Compensations payables en un versement
- « E » Taxes foncières
- « B » Tarifications de services
- « S » Taxes de secteurs

## 4. COMMENT FONCTIONNE L'ÉVALUATION MUNICIPALE ?

La « valeur inscrite » qui apparaît sur votre compte de taxes est la valeur de votre propriété établie au premier juillet 2008. C'est sur la base de cette évaluation qu'est calculé le montant des taxes foncières pour les années 2010, 2011 et 2012.

## 5. QUI EST MANDATÉ POUR PROCÉDER À L'ÉVALUATION MUNICIPALE ?

En vertu de l'article 5.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, c'est la MRC qui a compétence en matière d'évaluation.

L'évaluation foncière se fait selon des critères professionnels. Les ventes 2011 serviront, entre autres, de base de calcul pour le prochain rôle triennal 2013-2014-2015.

## 6. QUELS SONT LA MÉDIANE ET LE FACTEUR COMPARATIF POUR 2012 ?

	Proportion médiane	Facteur comparatif
Pour rôle d'évaluation 2012	95 %	1.05
Pour rôle d'évaluation 2011	98 %	1.02
Pour inscription au compte de taxes	100 %	1.00

Ils sont approuvés par le directeur de l'évaluation foncière conformément à la Loi sur la fiscalité municipale.

## 7. MODALITÉS DE PAIEMENT ?

Trois versements si le total de votre compte est supérieur ou égal à 300 \$. Les dates de paiement apparaissent dans la case "échéances des versements" et sur chacun des trois coupons s'il y a lieu.

## 8. OÙ ET COMMENT PAYER ?

Plusieurs méthodes vous sont proposées :

- À l'hôtel de ville, au 485, rue Mercier, Mont-Laurier J9L 3N8 en argent, par chèque ou par paiement direct sans frais. Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 16 h, sans interruption pour le midi, et de 9 h à 12 h le vendredi.
- Par la poste, par chèque ou mandat à l'ordre de la « Ville de Mont-Laurier ». **Sans oublier de joindre le coupon de paiement**, toujours sans frais. Cependant, un tarif de 20\$ est appliqué aux paiements refusés.
- Par paiement électronique via la perception universelle des comptes à la Caisse Desjardins et dans la plupart des autres institutions financières. **(Programmer le numéro de matricule à 18 positions).**

La Ville ne se tient pas responsable des délais de traitement des institutions financières pas plus que ceux de la poste. Veuillez donc prévoir quelques jours supplémentaires au moment d'effectuer vos transactions.